

Département du Jura

Commune
d'ARBOIS



PLAN LOCAL D'URBANISME

05 – Liste des emplacements réservés

Novembre 2015



*BABYLONE / AA Group
20a boulevard Eugène Deruelle
69003 LYON cedex
04.72.84.88.50 / f.04.72.84.88.66
contact@babylone-avenue.com*

Commune d'Arbois

Liste des emplacements réservés

N°	Destination	Bénéficiaire	Surface ou longueur approximatives
R01	Aménagement d'un giratoire vers la RN83 et des bretelles de raccordement du réseau local.	Département du Jura	15.300 m ²
R02	Aménagement d'un parking public rue des Fossés	Commune	2.500 m ²
R03	Aménagement d'un parking public rue de Bourgogne	Commune	380 m ²
R04	Aménagement d'un parking public rue de Bourgogne	Commune	575 m ²
R05	Aménagement d'un parking public derrière la maison Vercel	Commune	1.980 m ²
R06	Aménagement d'un parking public à proximité du cimetière	Commune	2.400 m ²
R07	Canalisation du ruisseau Javel	Commune	160 ml
R08	Aménagement du carrefour avenue du Maréchal Leclerc - rue de Cesy	Commune	400 m ²
R09	Création d'une voie nouvelle pour la desserte de la zone 1AU de En Cesy Largeur d'emprise 8 mètres	Commune	20 ml
R10	Aménagement du carrefour rue de Cesy - chemin du Battoir	Commune	200 m ²
R11	Elargissement de la rue de Larney	Commune	550 ml
R12	Elargissement de la rue Petit Changin (VC 12)	Commune	870 ml
R13	Elargissement de la rue de Clair Logis	Commune	250 ml

R14	Aménagement du chemin de la Besivette et de la Tour Canoz	Commune	350 ml
R15	Aménagement du carrefour rue du Chardonnay - rue du Petit Changin	Commune	100 m ²
R16	SUPPRIME		
R17	Elargissement de la VC 13 autour du nouveau cimetière	Commune	300 ml
R18	Elargissement de la rue de l'Ermitage	Commune	750 ml
R19	SUPPRIME		
R20	Aménagement du carrefour chemin du Paradis - chemin de Champbertod	Commune	100 m ²
R21	Elargissement de la rue de Verleule	Commune	120 ml
R22	Elargissement du chemin des Curroulets	Commune	450 ml
R23	Elargissement du chemin de la Croix	Commune	420 ml
R24	Elargissement du chemin de la Bergère	Commune	160 ml
R25	Elargissement du chemin de Besançonot	Commune	360 ml
R26	Elargissement de la rue de Larney	Commune	130 ml
R27	Elargissement du chemin des Tourillons et du chemin des Vinetiers au canton dit Molevaux	Commune	100 ml
R28	Busage eaux pluviales La Platière	Commune	50 ml

R29	SUPPRIME		
R30	Aménagement du carrefour du Clos Pifond	Commune	50 m ²
R31	Rectification du tracé de la RD 107 ^E	Département	70 ml
R32	SUPPRIME		
R33	SUPPRIME		
R34	Aménagement d'une voie de desserte de la zone d'activité de l'Ethole	Département du Jura	750 m ²
R35	Aménagement d'une voie de desserte de la zone d'activité de l'Ethole	CCAVV	750 m ²
R36	Elargissement de la RD14 Route de Villeneuve	CCAVV	1.100 m ²
R37	Création de voirie	CCAVV	6.700 m ²
R38	Elargissement de cours d'eau : Ru de Rosières	CCAVV	3.800 m ²
R39	Création d'une surverse en cas de crue	CCAVV	20.600 m ²
R40	Elargissement de la rue des Artisans	CCAVV	1.300 m ²
R41	Elargissement de la rue de l'Ethole	CCAVV	500 m ²
R42	Elargissement de la route de Besançon	Commune	275 ml

Emplacements réservés au titre de l'article L.123.2.d du Code de l'Urbanisme

Article L.123.2.d :

Dans les zones urbaines ou à urbaniser, le Plan Local d'Urbanisme peut instituer des servitudes consistant à délimiter des secteurs dans lesquels, en cas de réalisation d'un programme de logements, un pourcentage de ce programme doit être affecté à des catégories de logements locatifs qu'il définit dans le respect des objectifs de mixité sociale.

Réserve	Programme de logements	Surface en ha
S1	Pour toute opération comportant au moins 10 logements, 15 % des constructions nouvelles de type locatif social	0,73
S2	Pour toute opération comportant au moins 10 logements, 15 % des constructions nouvelles de type locatif social	2,23
S3	Pour toute opération comportant au moins 10 logements, 15 % des constructions nouvelles de type locatif social	1,57
S4	Pour toute opération comportant au moins 10 logements, 15 % des constructions nouvelles de type locatif social	1,34
S5	Pour toute opération comportant au moins 10 logements, 15 % des constructions nouvelles de type locatif social	2,74
S6	Pour toute opération comportant au moins 10 logements, 15 % des constructions nouvelles de type locatif social	1,00
S7	Pour toute opération comportant au moins 10 logements, 15 % des constructions nouvelles de type locatif social	1,30
S8	Pour toute opération comportant au moins 10 logements, 15 % des constructions nouvelles de type locatif social	1,70
S9	Pour toute opération comportant au moins 10 logements, 15 % des constructions nouvelles de type locatif social	1,56
S10	Pour toute opération comportant au moins 10 logements, 15 % des constructions nouvelles de type locatif social	5,90